



## Contrat abonnement portable

Par **cathy69**, le **18/01/2008** à **13:43**

Bonjour,

J'ai pris un abonnement téléphonique pour un portable début Mai. Suite à une grosse facture que je n'ai pas réglée dans les temps, ils m'ont coupé ma ligne. Afin de régulariser ma situation je leur ai demandé un plan d'épurement. En début de semaine, j'ai reçu une lettre du service contentieux où on me sommait de payer d'ici samedi la totalité de la dette plus le reste de l'abonnement soit 50 eurs fois 18 en ont ils le droit. Merci

Par **aurelie951**, le **19/04/2008** à **22:14**

franchement c la question que je me pose parce que moi sa m'est arricé et maintenant il me reclame 4000 euros vu ke g refusé de payer la totalité du reste de mon forfait.

J'ai eu le meme pb ke toi et cela fait 2 ans ke sa traine.

Tu es chez kel operateur?

Par **Biolay**, le **20/04/2008** à **11:58**

Tout dépend des termes de votre contrat qui peuvent eux-mêmes être discutés lorsqu'ils sont abusifs. Avant toute chose, le règlement amiable - obligatoirement prévus au contrat - peut être sollicité par l'abonné, par envoi d'une lettre recommandée. Ensuite le médiateur des communications électroniques pourra donner son avis et les tribunaux décideront.

Par aurelie951, le 20/04/2008 à 20:26

Je leur ai envoyé une lettre recommandée pour leur dire j'arrêter mon contrat du a la perte de l'emploi et ils ont rien voulu savoir il m'ont envoyé une lettre avec une somme de 4000euros a donner etant la totalité du reste des 22 mois de forfait avec un abonnement a 50 euros par mois d'ailleurs je ne comprends pas leur calcul parce que sa ne donne pas 4000 euros.

Sur le contrat il n'est pas mentionné de truc pareil sinon je n'aurais jamais pris un abonnement.

Et la je suis abonné chez un autre opérateur que ORANGE et je n'ai jamais eu de soucis et cela fai 8 mois je suis chez ce nouvel opérateur d'ailleurs on m'a accepter alors ke soit disant lorsque l'on a des problemes avec un opérateur on est grillé je ne comprend pas sa non plus.